
**AO-XXX RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION,
DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (AO-400)**

Vu les articles 119 et 145.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

Vu les articles 130 et 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (AO-400) est modifié par l'insertion de l'article suivant :
 - « 23.1 En plus des critères d'évaluation mentionnées à l'article 16, les critères d'évaluation suivants sont applicables à une demande d'autorisation d'un projet particulier d'un immeuble situé dans le secteur Atlantic identifié sur la carte de l'annexe B du présent règlement :
 - 1° La création d'espaces dédiés à des services de proximité ;
 - 2° Une mixité des usages et leur cohabitation harmonieuse découlant de leur compatibilité et leur complémentarité, notamment en minimisant les nuisances potentielles pour l'environnement immédiat ;
 - 3° Pour un projet résidentiel, une diversité de l'offre de logements ;
 - 4° La prise en compte de la présence d'ateliers d'artistes et d'artisans, afin de favoriser le maintien de locaux répondant à leurs besoins ;
 - 5° Une contribution du projet à l'animation et à la bonification de l'espace public. »
2. L'annexe A de ce règlement intitulée « Carte illustrant le territoire d'application » est remplacée par l'annexe A jointe au présent règlement.
3. L'annexe B de ce règlement intitulée « Carte illustrant les secteurs » est remplacée par l'annexe B jointe au présent règlement.

ANNEXE A

CARTE ILLUSTRANT LE TERRITOIRE D'APPLICATION

ANNEXE B
CARTE ILLUSTRANT LES SECTEURS

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE
ORDINAIRE TENUE LE XX MAI 2024

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

M^e Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :	12 mars 2024
Adoption d'un projet de règlement	12 mars 2024
Adoption du règlement :	xx mai 2024

Dossier 1248358005

DOCUMENT ANNEXE A LA
RESOLUTION CA24 16 XXX
DU XX MAI 2024

Légende

Secteurs des avenues
Bernard, Laurier et
Van Horne

Secteurs institutionnels

Secteur mixte Durocher

Secteurs "commerce local"

Secteur Bates

Secteur Atlantic

Limite d'arrondissement

